



Le CASCIE casse les CSE

Sections du SM-TE

GRUPE RENAULT

N° 282 14 octobre 2025

CASCIE : Comité des Activités Sociales et Culturelles Inter-Entreprises

Les CSE Renault Ile-de-France, Ampere SAS, Ampere ST étaient réunis successivement le 7 octobre pour que le CASCIE « Losange » vienne leur présenter la politique des Activités Sociales et Culturelles pour 2026.

Quelques rappels pour bien expliquer le contexte :

1. Dans le prolongement de l'éclatement de l'Entreprise en trois entités, la Direction Générale organisait un mouvement inverse pour unifier la gestion des Activités Sociales et Culturelles des trois CSE dans un dispositif inter-entreprises : le CASCIE. Un accord au niveau Groupe a été signé par les négociateurs centraux CFE-CGC et CFDT le 18 décembre 2024.
2. Lors des CSE des différentes entités en mai 2025, les élus majoritaires CFE-CGC et CFDT ont mis en œuvre cet accord et nommé des représentants au CASCIE. Ils se sont dépossédés de leurs prérogatives de gestion pourtant au cœur de leur mission, les abandonnant à cette entité extérieure aux CSE. A tel point que les CSE ne sont plus consultés sur la politique, n'ont plus d'avis à prononcer, mais il sont simplement informés des décisions prises ailleurs.

Intervention des élus du SM-TE en CSE :

<< La communauté de travail du Groupe Renault a été morcelée en filiales.

D'entrée de jeu, les CSE de ces filiales se sont dessaisies de leurs responsabilités sur les activités sociales au bénéfice d'une entité centralisée Ile-de-France.

Maintenant, on regroupe encore à un niveau supérieur la gestion de toutes les œuvres sociales et culturelles pour l'ensemble de tous les établissements et sites Ampere sur la France. Est-ce, pour des raisons d'égalité ?

Que les dotations financières des ASC soient repensées dans un esprit d'équité, par exemple au prorata du nombre de salariés des sites et non pas de la masse salariale, cela se comprendrait très bien.

En revanche, quel est l'intérêt de cette uniformisation ?

Pourquoi ne pas laisser les élus des différents sites décider localement de la meilleure politique ASC, en fonction des situations : environnement, pyramide des âges, priorité aux offres enfance ou non.

Cela s'appelle la subsidiarité !

Nous sommes passés d'organisations des ASC par site (Lardy, Technocentre..) à une centralisation IdF, et maintenant pour Renault IdF et tout Ampere SAS et ST. Quel est le bénéfice ?

Quel est l'intérêt pour les salariés ? Pourquoi cette accélération alors qu'on n'a même pas eu le temps de faire une évaluation de l'évolution récente du CSE IdF ?

Tout cela est le résultat de la dépossession des pouvoirs des élus à la mise en place du CASCIE.

Les élus des CSE ne sont donc même plus consultés sur les politiques et les orientations budgétaires. Tout est décidé en dehors du CSE.

Et aujourd'hui on nous propose une réunion d'information en CSE Extraordinaire et qui n'est pas dimensionnée correctement en durée.

Bien entendu, nous communiquerons largement aux salariés sur la manière dont les ASC sont désormais gérées.

Aux OS ayant porté cette délégation au CASCIE d'en assumer la responsabilité >>.

Le syndicat SM-TE dénonce cette situation : Sa conviction est que les élus - politiques ou syndicaux - doivent pouvoir exercer le mandat pour lesquels ils se sont présentés devant leurs électeurs et pour lesquels ils ont été choisis et élus. Il n'est pas acceptable que le pouvoir réel soit exercé par des instances extérieures, qui ne seraient pas « responsables », c'est-à-dire en mesure de « répondre » de leur mandat aux électeurs. En vraie démocratie ce sont les élus qui exercent le pouvoir de représentation des électeurs et de décision, et pas des entités hors de contrôle des électeurs.

Constitution du CASCIE : seules la CFE-CGC et la CFDT y ont des représentants. La CFE-CGC y a une majorité hégémonique. Les élus CGT, SM-TE et SUD en sont évincés.

Nombre d'élus titulaires des trois CSE						
		CFE-CGC	CFDT	CGT	SM-TE	SUD
Ampere SAS	24	11	5	6	2	0
Ampere ST	21	11	8	1	1	0
Renault IdF	34	20	9	2	1	2
TOTAL d'élus	79	42	22	9	4	2
% d'élus		53,16%	27,85%	11,39%	5,06%	2,53%

Nombre d'élus du CASCIE		
	CFE-CGC	CFDT
3	2	1
2	1	1
6	4	2
11	7	4
	63,64%	36,36%

Nombreux êtes-vous à nous faire savoir les dysfonctionnements opérationnels, ou la baisse des prestations que vous constatez depuis les élections de 2024 : des prestations rabaissées, annulées, complexifiées pour les salariés et au détriment des familles. Et des délais à rallonge dans le traitement des dossiers.

Cette situation est la conséquence directe des choix de la Direction et des OS Majoritaires :

1. Accord social Groupe France du 11 septembre 2023, signé par la Direction et CFDT, CFE-CGC, FO : la subvention des Activités Sociales et Culturelles des salariés passe graduellement de 2,1405% de la masse salariale en 2024 à 2,0646 % en 2028. Cet accord pèse déjà sur les prestations ASC, et se traduit aussi par des réductions du nombre de salariés des CSE pour s'occuper des dossiers.

Ce même accord voyait la subvention aux confédérations nationales augmenter pour atteindre un minimum de 155 500 euros par an par organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe !

Pour avoir présenté des listes en 2024 lors de la mise en place des CSE de Renault Ile-de-France, Ampere sas et Ampere ST, le SM-TE est *ayant droit* de subventions.

Le SM-TE les a refusées (~5000 euros) pour rester libre et continuer de dépendre des salariés adhérents.

2. Accord CASCIE signé par la Direction et les négociateurs centraux CFE-CGC et CFDT le 18 décembre 2024.

L'objectif d'égalité annoncé entre les salariés entre entreprises et sites s'avère ingérable vu l'étendue et la complexité du périmètre de gestion, et tout tend vers le moins disant uniformisé. Les membres gestionnaires du CASCIE sont exposés à une complexité sans nom malgré leur bonne volonté affichée, et le personnel du CASCIE est lourdement exposé.

Sans attendre les prochaines élections professionnelles de 2028 (au plus tard), le SM-TE prépare dès maintenant un projet de reprise en main des affaires des salariés par eux-mêmes. C'est possible de prendre part à ce projet, en rejoignant sans attendre l'équipe du SM-TE.

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org / [X](#) @SyndicatSMTE

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérer : www.travaillonsensemble.org Cotisation annuelle de base 2025 : Emploi non Cadre : 48 € - Emploi Cadre : 60 €